

Diplôme d'Officier d'Académie

Numéro d'inventaire : 2016.36.432

Auteur(s) : France. Ministère de l'éducation nationale (1932-1974)

Jean Zay

Type de document : diplôme

Période de création : 2e quart 20e siècle

Date de création : 1937

Inscriptions :

- signature : Pour ampliation : Le Chef du bureau du Cabinet : [illisible] Le Ministre de l'Education Nationale, signé : Jean Zay
- en-tête : République Française : Ministère de l'Education Nationale
- texte : Le Ministre de l'Education nationale, Vu l'article 32 du décret organique du 17 mars 1808 ; Vu les ordonnances royales des 14 novembre 1844, 9 septembre 1845 et 1er novembre 1846 ; Vu les décrets des 9 novembre 1850, 7 avril et 27 décembre 1866, 24 décembre 1885, 25 mars 1921, 4 février 1922 et 13 septembre 1924, Arrête :
- sceau : Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts

Matériaux et technique(s) : papier

Description : Diplôme officiel imprimé sur papier vélin ivoire, de format horizontal.

L'impression est réalisée en encre noire dans un encadrement ornemental composé d'un motif géométrique entrelacé formant un cadre régulier sur tout le pourtour du document.

Mentions manuscrites à l'encre noire sur les zones à remplir. Un sceau gaufré du ministère, à gauche sous la mention du chef de bureau, certifie l'authenticité du diplôme.

Mesures : hauteur : 25,8 cm ; largeur : 40 cm

Mots-clés : Diplômes divers

Activités sociales, syndicales, politiques des élèves, étudiants, enseignants

Lieu(x) de création : Paris

Utilisation / destination : récompense (Diplôme, daté du 30 avril 1937, arrêtant la nomination d'Officier d'Académie pour Monsieur Desbled Marcel Jules, Emmalien, instituteur public à Belbeuf.)

Historique : Crée en 1866 par le ministère de l'Instruction publique, le titre d'Officier d'Académie récompense les services rendus à l'enseignement, à la culture et à la jeunesse. Distinction honorifique des Palmes académiques, il est attribué sur proposition hiérarchique par décret ministériel. En 1937, sous le ministère de Jean Zay, cette décoration valorise les instituteurs et éducateurs dévoués au service public d'éducation. Le diplôme, signé du ministre et du chef du bureau du cabinet, officialise l'honneur accordé par la République et constitue un témoignage de reconnaissance de l'État envers les agents contribuant à l'instruction, à la moralité et au progrès social.

Autres descriptions : Langue : français

Objets associés : 2016.36.433

2016.36.434

Lieux : Belbeuf

